



Reconnaissance de dettes..

Par **béa**, le **23/02/2011** à **18:45**

Bonjour,

j'ai été licenciée économiquement au mois de janvier 2011, mon 'ancien' patron me devant encore une forte somme d'argent, m'as signé une reconnaissance de dettes.sachant que la date butoir pour me payer est le 28 fevrier 2011...

ma question est la suivante: mon papier est-il valable?

si non...que faut-il faire pour qu'il soit valable au pres de qui de droit?

dans l'attente d'une reponse assez rapide.